



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation :
19/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI MéliSSa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOLLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/83 : SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE SONDAGES COMPLEMENTAIRES EN POLYCHROMIE DANS LA CHAPELLE SAINT-JACQUES

Le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2019 qui actaient la réalisation de la restauration de l'Hospice, **édifice classé au titre des monuments historiques**. Les entreprises viennent d'être désignées, la tranche ferme comme la tranche conditionnelle 1 vont pouvoir débuter, elles concernent la rénovation de la chapelle de l'Hospice.

Vu l'autorisation de travaux N° 066 088 20 C 0002 du 02/11/2020, relative à l'Hospice Saint-Jacques, obtenue par le Pôle patrimoines et architecture, service conservation régionale des Monuments Historiques,

Vu les prescriptions et observations faites dans cette autorisation de travaux,

Il est nécessaire de faire dès le début des travaux de maçonnerie, des sondages complémentaires en polychromie dans la chapelle Saint-Jacques. Dans un souci de cohérence scientifique, technique et économique, ces études doivent être réalisées durant la tranche ferme.

La DRAC a octroyé une subvention de 40 % du montant des travaux, estimés par le cabinet d'architecture. Après ouverture des plis et analyse des offres des différents lots, la commune dispose d'une marge financière suffisante dans laquelle ces sondages supplémentaires pourraient s'inscrire.

La commune sollicite donc la DRAC Occitanie afin que cette intervention puisse être intégrée dans la tranche ferme et puisse être financée dans ce cadre, sans subvention complémentaire de leur part, ni de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, partenaires financiers associés dans le cadre de la convention monuments historiques.

Une consultation sera lancée spécifiquement sur ces études complémentaires, après rédaction d'un cahier des charges par le cabinet d'architecture, en accord avec la DRAC Occitanie.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DEMANDE à la DRAC Occitanie, à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales d'intégrer dans les travaux subventionnables de la tranche ferme sur la chapelle de l'Hospice les sondages complémentaires en polychromie dans la chapelle Saint-Jacques.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 novembre 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER